



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 13 MARS 2024
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 13 MARZU DI U 2024

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **affectedation du résultat de l'ATC de l'exercice 2023.**
Ughjettu : ***affettazione di u risultatu di l'ATC per l'eserciziu 2023.***

Il convient, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de l'instruction budgétaire et comptable M57, de procéder à l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2023, issu du compte administratif.

Le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 2 001 139,98 € pour l'année 2023. Du fait de l'absence de restes à réaliser en recettes ou en dépenses d'investissement, ne ressort aucun besoin de financement de la section d'investissement.

En tenant compte des éléments ci-dessus, il est proposé :

- D'affecter le résultat constaté de 2 001 139,98 € de la section fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- D'inscrire le solde d'exécution de la section d'investissement, soit 239 279,25 € sur la ligne budgétaire R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- De reprendre ces soldes positifs au budget primitif 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer